COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET 33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2019-024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 5 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf le cinq du mois de mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Borcq sur Airvault, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

19 présents + 5 pouvoirs (23 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ <u>Commune d'Airvault</u>: Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Jean-Marie COLIN, Jacques METREAU, Frédérique DAMBRINE, Céline PIGNON, Éric VILAIN (*arrivé en cours de séance*)
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Claude SERVANT, Jean-Michel PROUST
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou :
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- Commune de Saint-Loup-Lamairé: Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Jacques CHAUVEAU
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

Membre suppléant présent (sans voix délibérative) :

Commune de Maisontiers : Alain GILLES

5 pouvoirs:

- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à Jean-Michel PROUST
- ✓ Jeanne BARIGAULT a donné pouvoir à Frédérique DAMBRINE
- ✓ Viviane CHABAUTY a donné pouvoir à Jean-Marie COLIN
- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Jacky JOZEAU

Excusé (e) s : Viviane CHABAUTY, Jean-Pierre CESBRON, Maryse CHARRIER, Mathias DIXNEUF, Jeanne BARIGAULT

Jacques CHAUVEAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation: Jeudi 28 février 2019

MEDIATHEQUE Convention avec le CSC Projet « Promenons-nous dans les livres »

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ D'approuver les termes de la convention telle que jointe en annexe, avec le Centre Socio Culturel, partenaire de l'opération.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette convention.

A Airvault, le 5 mars 2019 Le Président, Olivier FOUILLET

Préfecture

079-200041416-20190305-D2019024-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 18-03-2019 Publication le : 18-03-2019 Pour copie conforme, Le Président, Olivier FOUILLET COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT Tél. 05 49 64 93 48

Centre Socio Cultural AIRVAUDAIS VAL DU THOUET

CONVENTION POUR LE PROJET

« Promenons-nous dans les livres » Natalie Tual

ACCORD DE PARTENARIAT

Entre:

Le Centre SocioCulturel de l'Airvaudais et du Val du Thouet 16 ter rue Emmanuel Bonnet 79600 Airvault 05-49-64-73-10

Représenté par Mr Stéphane AYRAULT, Directeur. Par le biais des activités du Relais Petite Enfance ram.avt@csc79.org 05-49-63-08-87

Et:

La Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet 33, place des Promenades 79600 Airvault 05-49-64-93-48
Représentée par Mr Olivier FOUILLET, Président.
Service Médiathèque
mediatheque@cc-avt.fr 05-49-63-27-41

Il est convenu ce qui suit:

Dans le cadre du partenariat entre le Relais et la Médiathèque, nous proposons de développer des actions de sensibilisation au livre et à la lecture en direction des jeunes enfants et des adultes (parents, assistantes maternelles, enseignants).

Pour l'année 2019, nous avons opté pour la venue de l'auteur d'ouvrages pour enfants, Natalie Tual, également musicienne.

Contenu:

- 4 interventions les 12 et 14 Mars 2019, au sein de la Médiathèque pour le Relais Petite Enfance et les écoles maternelles du territoire qui souhaitent s'y associer,
- 1 intervention « rencontre auteur » pour les enfants de 6-11 ans du centre de loisirs du CSC le mercredi 13 mars à 10h,
- -et un spectacle tout public le mercredi 13 mars à 16h,

Budget prévisionnel :

Coût d'intervention:

2693 euros estimés avec les frais annexes (repas, restauration)

Partenaires financiers sollicités :

CADEF: 850 euros

CNL: 1010 euros (accordé) MDDS: entre 200 à 300 euros

Participation du Relais petite enfance : max 416,50 euros – mini 266,50 euros Participation de la Médiathèque : max 416,50 euros – mini 266,50 euros

Le montant définitif sera revu courant juillet, suite à l'état des dépenses réelles et des réponses des partenaires. Le budget réalisé permettra de déterminer le montant à régler par le Centre Socio-culturel de de l'Airvaudais et du Val du Thouet à la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet.

Fait en 2 exemplaires, le

Pour le Centre Socio Culturel De l'airvaudais et du Val du Thouet, Le Directeur, Stéphane AYRAULT Pour la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, Le Président, Olivier FOUILLET

Préfecture

079-200041416-20190305-D2019024-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 18-03-2019

Publication le : 18-03-2019

Pour copie conforme, Le Président, Olivier FOUILLET COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 Place des Prorvenades 79600 AIRVAULT Tél. 05 49 64 63 48